

implications de l'article 26(2). Je ne suis pas un juriste et je sais que le ministre ne l'est pas non plus, mais nous en avons beaucoup ici à la Chambre pour nous aider. L'article 26(2) montre clairement qu'Ottawa croit avoir la science infuse et qu'une fois notre décision prise et annoncée aux quatre vents, les provinces n'auront qu'à suivre. Le ministre fait non de la tête. Moi, je crois qu'il nous faut un amendement pour clarifier la question.

J'ai parlé à des gens mieux renseignés que moi. Ils m'ont assuré que l'article 26(2) confronte la sagesse et l'autorité supérieures du gouvernement fédéral à la collaboration totale et ouverte des provinces. Ne négligeons pas ce concept, car il devient de plus en plus important. D'autres organismes, en particulier les municipalités et les municipalités régionales, présentent une importance.

A mon avis, les modifications du ministre se justifient. Nous l'encourageons à prévoir, dans cette mesure, le genre de collaboration que nous considérons comme essentiel à un programme efficace, mais je suis toujours très déçu, car le ministre n'a pu répondre à certaines de nos questions essentielles au sujet de la formation de ce ministère.

L'une des difficultés que nous éprouvons tous à cet égard provient de la portée très vaste de cette mesure. Elle peut englober une infinité de choses. C'est peut-être pourquoi le ministre n'a pas voulu s'expliquer. La formule est presque entièrement inédite. Le ministre a donc peur de répondre à certaines questions très difficiles à ce sujet.

L'une de ces questions difficiles est évidemment celle-ci: d'après quelles normes et quels critères le ministre pourrait, d'ici un, deux ou trois ans, renseigner l'opposition sur l'efficacité de ce programme et de ce nouveau ministère? Il nous faut dès maintenant savoir quels objectifs le gouvernement croit pouvoir atteindre et évaluer. Nous agissons encore ici d'une manière assez extravagante. Nous essayons un peu de ceci et un peu de cela, dans l'espoir qu'il va arriver quelque chose.

La structure de l'Office d'expansion économique de la région atlantique présente une faiblesse. Cet organisme ne s'est jamais vraiment attaqué au problème de la disparité régionale. Il est plutôt comique, de la part du gouvernement, d'envisager la liquidation de cet organisme au moment où il commence à s'attaquer aux problèmes importants des

divers secteurs de la région atlantique. Ce n'est que maintenant qu'il laisse entrevoir des solutions dans ce domaine.

Le ministre nous a assurés, avant la liquidation de cet organisme, que nous devons trouver des réponses à certaines questions. Ces réponses apparaîtront peut-être lorsque le ministère entrera en activité. Malheureusement plus j'entends parler du concept de développement régional, plus mes idées s'obscurcissent. Le concept de développement régional se prête à de nombreuses interprétations, plus nombreuses que les gens pour qui cette doctrine est suspecte. Il suffit au gouvernement d'avoir un assortiment de théories qu'il puisse utiliser de temps en temps. De toute évidence, comme il doit s'engager dans certains types d'action, il doit observer certains principes vis-à-vis des régions. Pour le bon fonctionnement de ce ministère et l'application de nouveaux programmes, par lui ou d'autres ministères, il faudra connaître l'opinion des provinces sur les différents problèmes. Le gouvernement doit commencer par accepter cette idée.

• (4.50 p.m.)

A mon avis, on n'a guère précisé les structures de ce ministère. Jusqu'à présent, dans tout ce qu'il a dit, le ministre n'a pas précisé ce que le gouvernement entend faire en matière de consultation. Une des grandes faiblesses de tous les programmes fédéraux réalisés dans le passé fut le manque de consultation, surtout avec les provinces, mais dans bien des cas avec d'autres organismes. Organiser le ministère, c'est, entre autres choses, tâcher d'y rattacher tout au moins certains programmes fondamentaux destinés à corriger les inégalités régionales. Si je peux généraliser, ce qui me préoccupe le plus après avoir étudié cette partie du bill, c'est qu'elle semble axée en grande partie sur le développement industriel. Bien sûr, personne de la région d'où je viens ne s'oppose au développement industriel. C'est un des mots sacrés de notre époque. Dès qu'on éprouve des difficultés économiques, que le chômage devient grave, que le capital humain n'est pas suffisamment mis à contribution, on parle de développement industriel.

A mon avis, le concept du centre de croissance est presque unanimement approuvé et considéré comme un progrès, en général, sur les réalisations du gouvernement actuel. Mais